

ÉTANG DES 3 SOURCES

GÉNÉRALITÉS

ÉTANG DE 2^{NDE} CATÉGORIE, LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE S'APPLIQUE.

ÉTANG RÉSERVÉ AUX TITULAIRES D'UNE CARTE DE PÊCHE DU VAL-D'OISE OU INTERFEDERALE EHGO.

LES POSTS DE PÊCHE DOIVENT ÊTRE SYSTÉMATIQUEMENT NETTOYÉS EN FIN DE PARTIE DE PÊCHE.

LES CHIENS DOIVENT ÊTRE ATTACHÉS OU TENUES EN LAISSE.

LA BAIGNADE ET LES FEUX SONT STRICTEMENT INTERDITS.

TOUTE EMBARCATION EST INTERDITE.

LA REGLEMENTATION PÊCHE

- ◆ PÊCHE AU VIF ET PÊCHE DE NUIT INTERDITE.
- ◆ TROIS CANNES (AU COUP), 3 BALANCES, AMORÇAGE LÉGER ET BATEAU-AMORÇOIR AUTORISÉ.

QUOTAS/MAILLES

- ◆ QUOTAS : CARNASSIERS = 3 DONT 1 BROCHET
- ◆ MAILLE : BROCHET = 60 À 80 CM
- ◆ DESTRUCTION SUR PLACE OBLIGATOIRE POUR LES ESPÈCES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES DÉSÉQUILIBRES BIOLOGIQUES (ÉCREVISSE AMÉRICAINE, POISSON-CHAT, PERCHE-SOLEIL).

SI VOUS ÊTES TÉMOINS D'UNE QUELCONQUE INFRACTION AU RÈGLEMENT, NOUS
VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR CONTACTER LE GARDE DE PÊCHE.

NUMÉRO DU GARDE DE PÊCHE : 06 33 55 63 11